

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR DES SOINS

A remplir par le chef d'établissement ou le directeur intérimaire

Fonctions

Directeur des soins coordonnateur général des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

Cotation de la part fonctions de la PFR :

3

Centre hospitalier (ou direction commune) :

CENTRE HOSPITALIER Henri EY

Adresse : 32 rue de la Grève – 28800 BONNEVAL

Accès par :

Personne à contacter : Madame Corinne ROUX – Directrice des Ressources Humaines – Tél 02.37.44.76.11 ou 02.37.44.76.12

Présentation générale et synthétique de l'établissement

Présentation générale de l'établissement :

Etablissement public de santé mentale dans le Département d'Eure et Loir, Le Centre Hospitalier Henri EY est installé sur quatre sites principaux : Bonneval, Chartres, Nogent-Le-Rotrou, Châteaudun. Il dispose de 4 pôles médicaux, un pôle médico-technique intervenant dans trois types d'activités : psychiatrie, handicap, personnes âgées. Budget de 50 000 K€ et effectif employé : 750 personnes dont 30 praticiens (550 lits et places).

L'équipe de direction est composée de :

- Un directeur, chef d'établissement ;
- un directeur adjoint chargé des ressources humaines ;
- un cadre supérieur de santé, faisant fonction de directeur des soins ;
- un directeur adjoint, chargé des services économiques, logistiques et des coopérations ;
- un directeur adjoint, chargé des affaires financières ;
- un directeur adjoint, chargé de la clientèle, des affaires juridiques et du secteur médico-social ;
- un ingénieur hospitalier, chargé de la directeur des travaux ;
- un ingénieur hospitalier, chargé de la communication et des systèmes d'information.

Identification du poste

Position dans l'organigramme de direction :

☞ Liaisons hiérarchiques

- Directeur d'établissement
- Responsabilités hiérarchiques directes : cadres supérieurs de santé, cadres de santé.

☞ Liaisons fonctionnelles

- Relations fonctionnelles
- Chefs de pôle et praticiens hospitaliers
- Directions fonctionnelles
- Personnel soignant, paramédical, médico-technique
- Cadres administratifs et techniques

Missions générales, permanentes et spécifiques :

Principaux projets à mener dans le périmètre du poste :

La mission principale du Directeur des soins est de préparer et de mettre en œuvre le projet de soins élaboré en lien avec le projet d'établissement, ainsi que de piloter les actions qualité et gestion des risques concernant plus spécifiquement le soin, dans la finalité du respect de la réglementation et des bonnes pratiques en matière d'actes soignants dispensés aux patients.

Ses autres missions concernent en particulier l'animation des équipes soignantes et le conseil dans son domaine de compétence de la direction et des chefs de pôle.

1 – Activités principales

- Elaboration et mise en œuvre du projet de soins
 - Formaliser le projet de soins en lien avec le projet médical et les autres projets.
 - Mettre en œuvre et évaluer le projet de soins
- Organisation et coordination des soins et activités paramédicales
 - Mettre en place une organisation garantissant la continuité et la qualité des soins
 - Coopérer avec le corps médical dans l'organisation des services.
 - Superviser l'élaboration des protocoles et procédures nécessaires et veiller à leur application.
- Gestion des ressources humaines relevant de la direction des soins en collaboration avec la DRH
 - Concourir au recrutement et à la gestion des agents effectuant une mission de soins en procédant aux entretiens et à l'élaboration des fiches de poste.
 - Assurer le management de l'équipe des cadres supérieurs et cadres de santé.
 - Définir les besoins en matière de dimensionnement et de qualification des équipes soignantes.
 - Contribuer à la gestion des temps de travail et des situations statutaires des personnels soignants.
 - Assurer l'évaluation des personnels placés sous son autorité.
 - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan de formation continue en identifiant les besoins des services de soins et en évaluant l'efficacité des actions de formation réalisées.
 - Organiser l'accueil, l'intégration et l'adaptation des nouveaux personnels dans les services, en facilitant la mise à niveau des compétences et des qualifications de ces personnels.
 - Promouvoir et faciliter la mise en place de pratiques soignantes avancées et les échanges d'expérience des personnels.
 - Mettre en place une politique d'accueil et d'encadrement des personnels paramédicaux en concertation avec les écoles et instituts de formation, et en particulier les IFSI.
- Gestion des risques et de la qualité
 - Gestion des risques
 - Effectuer la veille des textes réglementaires concernant la gestion des risques dans le secteur des soins et veiller à leur application dans les services de soins dans le cadre des plans de prévention.
 - Participer au COVIRIS et à la cellule de gestion des événements indésirables, ainsi qu'aux différentes actions contribuant à la prévention.
 - Gestion de la qualité
 - Contribuer à la définition de la politique qualité de l'établissement, notamment en ce qui concerne les pratiques professionnelles et la mise en œuvre du Plan d'amélioration de la qualité.
 - Participer à la Cellule Opérationnelle de la Qualité (COQ) et, le cas échéant, remplacer le directeur dans l'animation de cette cellule.
 - Évaluer la qualité des soins par la mise en place d'outils et d'indicateurs de résultats.
 - Participer à la procédure de certification de l'établissement et mettre en place les actions nécessaires dans le domaine des soins.

- Participations aux instances de l'établissement
 - Participer au Directoire et au Comité de direction.
 - Présider et animer la Commission du Service de soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique (CSIRMT)
 - Participer aux instances générales ou spécialisées : Conseil de Surveillance, Commission Médicale d'Etablissement (CME), Comité Technique d'Etablissement (CTE), Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), Comité des Vigilances Sanitaires et de la gestion des Risques (COVIRIS), Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD), Comité d'éthique.
 - Animer les instances et groupes de travail mis en place dans le cadre de la politique et du projet de soins.

2 – Mission spécifiques

- Le Directeur des soins participe à la garde administrative de l'établissement.
- Il représente le directeur dans les réunions ou instances extérieures à l'établissement, à la demande de celui-ci.
- Il prépare et anime la Journée des Pratiques Soignantes Avancées, en lien avec le service communication.
- Il assure par tous moyens appropriés la promotion de l'établissement auprès des partenaires extérieurs

Profil souhaité du candidat

Condition requise :

- Etre titulaire du certificat de formation de Directeur des soins (EHESP).

Compétences professionnelles requises / prévues :

- Compétences relationnelles
 - Capacité à travailler en équipe et dans un cadre pluridisciplinaire.
 - Capacité d'écoute, de discernement, de dialogue, ouverture d'esprit, diplomatie, loyauté vis-à-vis de l'équipe de direction et de l'établissement.
 - Capacité d'adaptation et de réactivité.
 - Sens de l'éthique professionnelle.
 - Capacité à transmettre l'information et à rendre compte régulièrement.
- Compétence de gestion
 - Capacité d'animation et de motivation de ses collaborateurs et des équipes.
 - Capacité d'innovation, de créativité et de recherche de solutions adaptées.
 - Qualités de rigueur, d'analyse et de synthèse.
 - Connaissance de l'environnement réglementaire hospitalier ;
- Compétence en politique et gestion des soins
 - Maintien à niveau du système d'information dans le domaine des soins
 - Sens des responsabilités (respect des réglementations sanitaires et de sécurité).
 - Capacité d'analyse et d'évaluation des pratiques de soins.

Autres informations

Contraintes et avantages liés au poste :